



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT



VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION A LA CANTINE

- Collège SIMONE VEIL – CHATILLON D'AZERGUES

- Le **collège Simone Veil** dispose d'une restauration avec des ilots en salade bar, légumes bar, dessert bar permettant un apprentissage de l'autonomie et responsabilité.
- L'établissement fonctionne sur **4 jours** d'ouverture par semaine.
- En 2025, Mille et Un Repas a servi, pour le collège Simone Veil, **105 613 repas** pour environ **721 élèves** inscrits.

Dans le cadre de la demi-pension, **Mille et Un Repas** s'engage à proposer une restauration scolaire à la fois équilibrée, durable et responsable. Chaque jour, nous mettons en œuvre les mesures prévues par les lois en vigueur afin d'assurer une alimentation de qualité pour vos enfants, tout en respectant l'environnement.



Cela se traduit par nos **démarches anti Gaspil et Goût, Planète, Santé (GPS)** qui vise à allier plaisir, santé et respect de la planète.

Voici ce que votre enfant retrouvera dans sa cantine :



Le Goût au cœur de l'assiette : votre enfant découvrira des recettes proposées par nos diététiciennes, des menus validés avec le Département du Rhône, et des notamment animations pour apprendre, comprendre les contraintes du menu : nutritionnelles, règlementaires, contractuelles.



La Planète invitée à table : votre enfant découvrira des produits locaux et de saison, une restauration engagée contre le gaspillage, et des gestes concrets pour préserver l'environnement au quotidien.



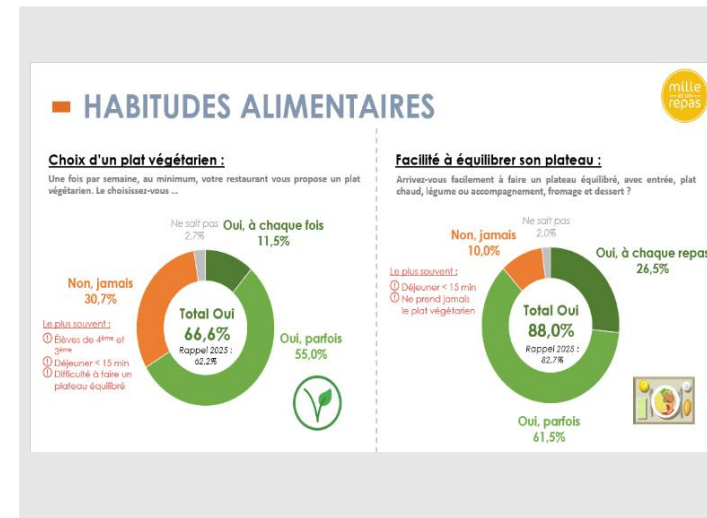
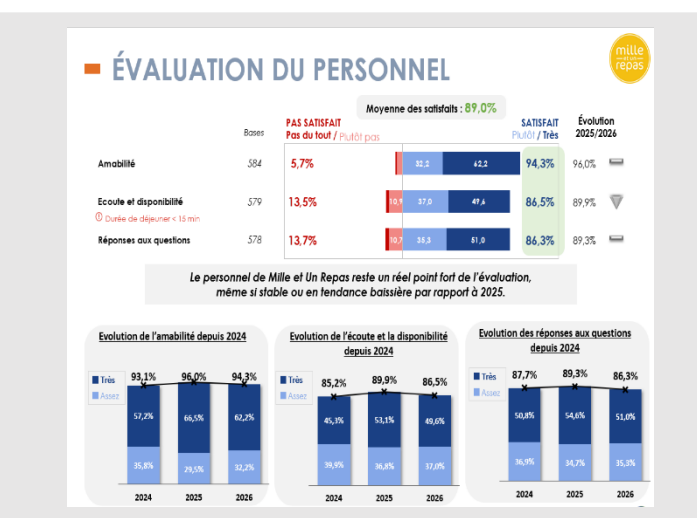
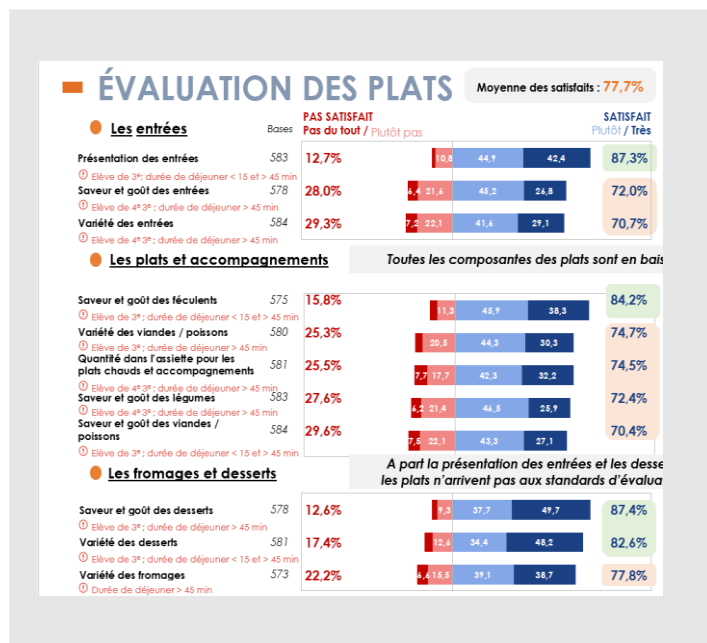
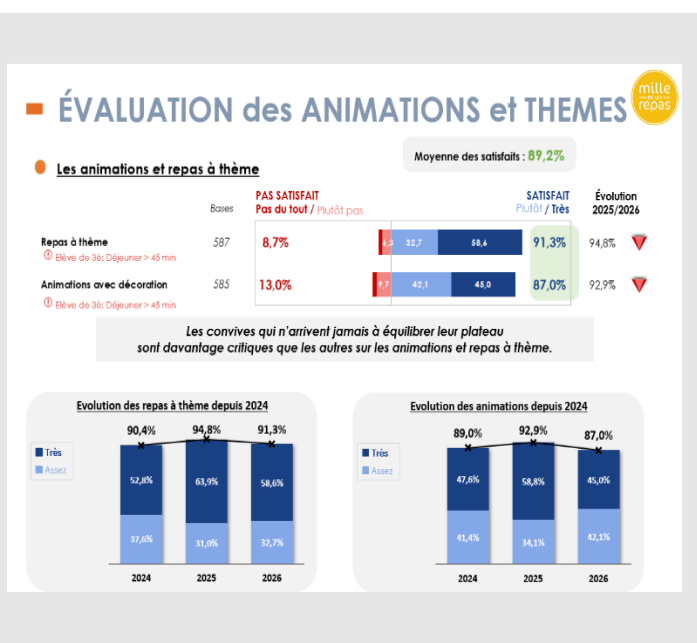
La Santé se cuisine au quotidien : votre enfant bénéficiera de produits frais et labellisés répondant à la Loi EGALIM, de repas équilibrés.

Mille et Un Repas facilite l'inclusion de l'élève avec P.A.I. mis en place à l'initiative du collège



Afin de vous offrir une vision concrète de notre démarche, vous trouverez ci-dessous, les résultats obtenus au sein du restaurant scolaire du **collège Simone Veil**, à travers plusieurs indicateurs clés de qualité et de satisfaction de **janvier 2026** :

TABLEAU DE BORD DE LA SATISFACTION 2026



à conserver!

FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION 2026-2027

La gestion du restaurant scolaire a été confiée par le Département du Rhône à Mille et Un Repas. Nos équipes œuvrent chaque jour pour proposer à vos enfants une restauration réalisée sur place ayant du sens et du goût dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité alimentaire et de diététique.

L'inscription à la demi-pension est faite pour l'année scolaire complète. Toutefois, elle peut être modifiée (*changement de quotient familial, de jours d'inscription...*) au début de chaque trimestre suivant, après validation de l'intendance.

- A.** L'inscription au restaurant scolaire se fait au forfait pour l'année ou au minimum pour tout un trimestre. Pour les inscriptions au forfait le prix du repas dépend du quotient familial (QF attestation de paiement) et déterminera votre tranche de tarification (voir détail ci-après).
- B.** Si vous ne communiquez pas votre quotient familial, le tarif le plus haut sera appliqué **soit 6.10 €** soit celui de la tranche A.
- C.** En dehors de l'inscription au forfait, votre enfant peut prendre son repas au tarif occasionnel de **6.30 €** en apportant le règlement le jour même ou en rechargeant son compte par télépaiement.

Tranche	Quotient familial	Prix au repas
Tranche A	QF supérieur 1800 €	6.10 €
Tranche B	QF entre 1201 € et 1800 €	5,90 €
Tranche C	QF entre 801 € et 1200 €	4.80 €
Tranche D	QF entre 401 € et 800 €	3.60 €
Tranche E	QF inférieur ou égal à 400 €	2.20 €
	Le prix du repas occasionnel *	6.30 €

Pour le 1^{er} trimestre 2026, vous avez jusqu'au **25 septembre 2026** pour modifier les jours ou forfait **par écrit uniquement** (mail/papier) selon l'emploi du temps définitif de votre enfant via l'intendance du collège pour validation.

GRILLE TARIFAIRE SEMAINE à 4 jours selon FORFAIT

En début de trimestre Mille et Un Repas adressera un avis aux familles pour :

- **1er trimestre** : septembre à décembre, envoi de la facture par mail début octobre.
- **2ème trimestre** : janvier à mars, envoi de la facture par mail début janvier.
- **3ème trimestre** : avril à fin des épreuves du Brevet envoi de la facture par mail début avril.

			Trimestre 1 2026/2027	Trimestre 2 2026/2027	Trimestre 3 2026/2027 <small>(jusqu'au 25/06/27)</small>
Forfait 4 jours		Prix du repas	Forfait 4 jours	Forfait 4 jours	Forfait 4 jours
			54	42	41
Quotient familial	sup à 1800€	6,10 €	329,40 €	256,20 €	250,10 €
	entre 1200 € et 1800€	5,90 €	318,60 €	247,80 €	241,90 €
	entre 801 € et 1200 €	4,80 €	259,20 €	201,60 €	196,80 €
	entre 401 € et 800 €	3,60 €	194,40 €	151,20 €	147,60 €
	inf ou égal à 400€	2,20 €	118,80 €	92,40 €	90,20 €
Forfait 3 jours		Prix du repas	Forfait 3 jours	Forfait 3 jours	Forfait 3 jours
			42	32	32
Quotient familial	sup à 1800€	6,10 €	256,20 €	195,20 €	195,20 €
	entre 1200 € et 1800€	5,90 €	247,80 €	188,80 €	188,80 €
	entre 801 € et 1200 €	4,80 €	201,60 €	153,60 €	153,60 €
	entre 401 € et 800 €	3,60 €	151,20 €	115,20 €	115,20 €
	inf ou égal à 400€	2,20 €	92,40 €	70,40 €	70,40 €
Forfait 2 jours		Prix du repas	Forfait 2 jours	Forfait 2 jours	Forfait 2 jours
			28	22	22
Quotient familial	sup à 1800€	6,10 €	170,80 €	134,20 €	134,20 €
	entre 1200 € et 1800€	5,90 €	165,20 €	129,80 €	129,80 €
	entre 801 € et 1200 €	4,80 €	134,40 €	105,60 €	105,60 €
	entre 401 € et 800 €	3,60 €	100,80 €	79,20 €	79,20 €
	inf ou égal à 400€	2,20 €	61,60 €	48,40 €	48,40 €
Forfait 1 jour		Prix du repas	Forfait 1 jour	Forfait 1 jour	Forfait 1 jour
			14	11	11
Quotient familial	sup à 1800€	6,10 €	85,40 €	67,10 €	67,10 €
	entre 1200 € et 1800€	5,90 €	82,60 €	64,90 €	64,90 €
	entre 801 € et 1200 €	4,80 €	67,20 €	52,80 €	52,80 €
	entre 401 € et 800 €	3,60 €	50,40 €	39,60 €	39,60 €
	inf ou égal à 400€	2,20 €	30,80 €	24,20 €	24,20 €

Nota : La dernière semaine de juin/juillet 2027, n'est pas incluse dans le 3ème trimestre et se fait sur inscription et paiement à l'avance selon le tarif habituel de l'élève.

MODALITE DE REGLEMENT

Le règlement de la demi- pension au forfait se fait en prépaiement en début de chaque trimestre par : chèque, espèces, télépaiement, carte bancaire, prélèvement.

FACILITES DE PAIEMENT

Vous avez la possibilité de régler en plusieurs fois soit par :

1. **Prélèvement** fractionnable en 3 fois (**à renouveler chaque année**) avec votre autorisation de prélèvement et RIB – **Remplissez le formulaire SEPA en fin de document**
2. **Télépaiement par CB** (totalité ou règlements mensuels en deux ou trois fois).
3. **Chèque** (1 à 3 règlements avec au dos la date de remise en banque souhaitée + **le nom et prénom de l'enfant**).

MODALITE DE REMBOURSEMENT DES ABSENCES (définie par le règlement du Département du Rhône)

A. Avec un délai de carence de 2 jours, dans les cas suivants :

- Maladie de moins d'une semaine
- Exclusion temporaire ou définitive de la demi-pension ou du collègue

B. La remise d'ordre est accordée, sans délai de carence, dans les cas suivants :

- Stage, mini stage, voyage scolaire, sortie à la journée (pique-nique fourni par les parents)
- Maladie de plus de 1 semaine ou collégiens atteints d'une maladie qui occasionne des absences répétées et bénéficiant d'un PAI.
- Absence directement liée à des circonstances extérieures (fermeture de classe, organisation de l'accueil en jauges restreintes...)
- Fermeture exceptionnelle de la demi-pension (ex : grève)
- Départ définitif de l'élève (hors exclusion définitive)
- En fin d'année, pendant les jours d'examen pour les classes qui n'ont pas cours ni examen
- Pour suivi d'une pratique religieuse (prévenir une semaine à l'avance, les dates figurant au bulletin officiel faisant foi)

C. En dehors des situations définies ci-dessus, les repas non pris seront facturés.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Si votre enfant présente une allergie alimentaire ou doit suivre un régime alimentaire médical (diabétique par exemple), vous devez le **signaler au service médical du collège** afin de constituer un **Projet d'Accueil Individualisé alimentaire (PAI)**. Si le régime ou l'allergie n'est pas déclaré, Mille et Un Repas ne pourra être tenu pour responsable en cas d'incident.

ACCES RESTAURANT SCOLAIRE

- Pour permettre l'accès au restaurant scolaire, votre enfant doit obligatoirement présenter son badge.
- Cette carte est nominative et sous la responsabilité de l'élève.
- Le 1er badge sera offert pour tout nouvel élève entrant au collège et pour toute sa scolarité dans l'établissement.
- Son renouvellement sera facturé 5 € en cas de perte ou de détérioration.



La société Mille et Un Repas et les équipes en charge de l'encaissement s'engagent à ne pas divulguer les informations récoltées sur les fiches d'inscriptions à la demi-pension. Les informations ne sont utilisées que pour le fonctionnement du restaurant scolaire.

Toutefois, en cas de non-paiement, votre dossier ainsi que vos coordonnées sont transmis à un cabinet externe juridique.

Avec tous nos remerciements
L'ÉQUIPE DE MILLE ET UN REPAS



Pour nous joindre en cas de difficultés

Contact Pour les absences, maladie, départ, etc... :	Le chef gérant de Mille et Un Repas Mail : simoneveilcasse@1001repas.fr
Contact Pour correspondre avec :	L'intendante de l'établissement scolaire : Madame OUDIN Mail : intendant.0693975w@ac-lyon.fr
Contact Pour les questions de paiements, de facturation :	Le Responsable encaissement et recouvrement Mail : simoneveilcasse@1001repas.fr

